

Portant approbation du Budget-Programme  
d'Emploi des Crédits du Fonds de Soutien  
des Prix des Produits à l'Exportation  
(6° Exercice allant du 1/10/65 au 30/9/66)  
-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le Décret n°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation  
du Gouvernement ;

VU le Décret n°61-88 du 31 Mars 1961 portant création d'un Fonds  
de Soutien des Prix des Produits à l'Exportation ;

VU la délibération n°8 en date du 30 Novembre 1965 du Comité Technique  
Consultatif du "Fonds de Soutien des Produits à l'Exportation" portant  
proposition d'approbation du budget programme d'emploi des crédits du  
"Fonds" pour l'exercice couvrant la période allant du 1er Octobre  
1965 au 30 Septembre 1966 ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Le Budget programme d'emploi des crédits du "Fonds de Soutien des  
produits à l'Exportation " pour l'exercice couvrant la période du 1er Octobre  
1965 au 30 septembre 1966, proposé par le Comité Technique Consultatif du Fonds  
de Soutien, est approuvé tel qu'il figure au tableau annexé au présent décret.

Article 2.- Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques est chargé de  
l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel  
de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 8 Février 1966

Par le Président de la République,

Le Ministre des Finances et des  
Affaires Economiques,

*[Signature]*  
N. SOGLO

*[Signature]*  
Christophe SOGLO

AMPLIATIONS:

Présidence	4.	IAA 2 - Gde.Chanc.1
MFAE	8	
D/A.E.	4	
D/Agri.	2	
Ministres	9	
SGG	4	
Ch. Com.	2	

S'EXECUTANT DU 1er OCTOBRE 1965 AU 30 SEPTEMBRE 1966

CHAP.	ART.	TITRE I RECETTES ORDINAIRES	MONTANT	CHAP.	ART.	TITRE I DEPENSES ORDINAIRES	MONTANT
I		FONDS EN RESERVE	20.000.000	1		FONCTIONNEMENT	
II		RESERVE PALMISTES	20.000.000	1	1	Personnel	300.000
III		PRODUIT DES TAXES DE SOUTIEN	43.500.000	2	2	Matériel	200.000
IV		PRODUITS DES PRELEMENTS	P.M.	3	3	Assurances	180.000
V		RECETTES DIVERSES	P.M.	4	4	Cotisations	1.500.000
VI		REMBOURSEMENT PREFINANCEMENT COTON	40.000.000	II		SOUTIEN & STABILISATION	
				1	1	Coprah	3.000.000
				2	2	Coton	9.000.000
				3	3	Karité	27.000.000
				4	4	Ricin	2.500.000
				5	5	Kapok	1.000.000
				6	6	Café	5.000.000
				7	7	Arachides	7.000.000
				8	8	Palmistes	20.000.000
		TITRE II RECETTES EXTRA.		III		ACTIONS SUBSIDIAIRES	
I		EMPRUNTS	P.M.			PREFINANCEMENTS COTON	45.000.000
				IV		DIVERS ET IMPREVUS	1.820.000
						TITRE II DEPENSES EXTRA.	
				I		REMBOURSEMENTS EMPRUNTS	P.M.
			123.500.000				123.500.000

Arrêté le présent Budget, en recettes et en dépenses à la somme de : CENT VINGT TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS (123.500.000)